



Luysenbéarn
communauté de communes

Lac d'Aydie

ENVIRONNEMENT
Gérer les rivières



SANTÉ
*Un territoire
mobilisé*



MAG

N°3 / JANVIER 2019

Les Luys en Béarn, des paysages à valoriser...



► CHIFFRES CLÉS

984

**KM
DE COURS
D'EAU**

**BASSINS
ECRETEURS**

4

ACTUELLEMENT

1 SERRES-CASTET
1 SAUVAGNON
2 MONTARDON

**BASSINS
ECRETEURS**

EN CRÉATION

4

**SUR LES
SECTEURS DE
SERRES-CASTET
ET SAUVAGNON**

4

**SYNDICATS
COMPÉTENTS
POUR LA GEMAPI**

SYNDICAT MIXTE DE
L'ADOUR AMONT,
SYNDICAT DU MOYEN
ADOUR LANDAIS,
SYNDICAT DES BASSINS
VERSANTS DU GABAS,
DU LOUTS ET DU
BAHUS,
SYNDICAT DU BASSIN
VERSANT DES LUYS.



Jean-Pierre Mimiague,
président de la CCLB

Edito

Notre nouvelle Communauté de communes a fêté ses deux ans d'existence.

Elle poursuit sa route dans le souci quotidien de répondre aux besoins multiples de sa population et de ses entreprises.

Cette ambition se retrouve au sein des travaux des différentes commission thématiques qui préparent le travail du Bureau et du Conseil communautaire.

Que l'on traite de la question du PLUI en Urbanisme, de la gestion des crues en Environnement, de l'installation sur nos zones d'activités, de la santé ou de notre future organisation touristique, chacun amène sa pierre à l'édifice et contribue à dessiner les contours de notre territoire pour les années à venir.

Si nous travaillons à l'organisation future, nous n'en oublions pas pour autant le quotidien.

Le succès rencontré par notre dernière programmation estivale en atteste.

Plus de 15 spectacles entièrement gratuits proposés au Château de Morlanne, 2500 personnes à Garlin pour le Festiluy, 900 pour les spectacles Neverland et Pinocchio à Arzacq-Arraziguet. Les animations proposées par notre service Jeunesse n'étaient pas en reste et ont accueilli plus de 350 jeunes originaires de tout le territoire.

Il nous faut préserver cette dynamique collective pour l'année qui débute.

Aussi, que 2019 soit une année heureuse et porteuse de belles perspectives, pour chacun d'entre vous, et pour nous tous, ensemble.

Bonne lecture.

Sommaire

<i>Environnement ...</i>	<i>p.4</i>
<i>Urbanisme</i>	<i>p.6</i>
<i>Santé</i>	<i>p.8</i>
<i>Economie</i>	<i>p.10</i>
<i>Tourisme</i>	<i>p.12</i>
<i>Culture</i>	<i>p.14</i>

Directeur de la publication:
Jean-Pierre Mimiague

Crédits photos:
SMT Garlin-Lembeye, 123rf-Cathy Yeulet, CCLB, Jean-Louis Duzert

Rédaction et mise en page:
Atelier In8 - Serres-Morlaàs

Impression:
Imprimerie Martin - Lons

Tirage:
13 000 ex sur papier recyclé



Toute l'actualité de Luys en Béarn en direct sur votre smartphone !
Téléchargez gratuitement l'appli Citykomi.
Plus d'infos sur le site **www.cclb64.fr**

1 Téléchargez l'application Citykomi® sur votre smartphone

2 Ouvrez l'application

3 Flashez le QR Code pour vous abonner aux Luys en Béarn





Jean-Léon Conderanne
vice-président en charge de l'environnement
[maire de Mazerolles]

« Le domaine environnement coiffe deux enjeux : le Climat, dossier piloté par Michel Cuyaubé, et la GEMAPI, gestion des rivières et lutte contre les inondations. Cette compétence exige deux vertus. D'une part l'anticipation, le dommage le mieux géré étant celui qui est évité : il faut entretenir les rivières, travail de fond, et créer des bassins écrêteurs. D'autre part la solidarité, que ce soit entre les administrés du territoire, ou avec les collectivités voisines, puisque l'eau circule, et fait fi des limites de territoires. »

Rivières : des richesses, une responsabilité



Passerelle sur le Gabas à Lalouquette, crue du 12 juin 2018

C'est de l'eau que vient le nom de notre Communauté de communes, « les Luys en Béarn ». Notre territoire est parcouru de cours d'eau nombreux qui nous apportent un charme, mais aussi des responsabilités.

Effet des réformes redistribuant les compétences entre les différents échelons territoriaux, c'est désormais à la Communauté de communes qu'incombe la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI. 984 kilomètres de rivières innervent notre

territoire. Un enjeu que la collectivité assume au travers de deux moyens : la restauration et l'entretien des cours d'eau, et la création d'ouvrages.

Pluies de juin

Les fortes pluies du 12 juin dernier sont survenues tandis que les sols étaient déjà saturés d'eau après six mois de pluviométrie importante. Quelques inondations de bâtiments, quelques routes coupées, pas d'incident ni de dommage corporel : les dommages sont demeurés extrêmement modérés.

Bassins écrêteurs

Cet épisode a ravivé le souvenir des inondations de 1993, à la suite desquelles quatre premiers bassins écrêteurs avaient été créés : les bassins du Larlas à Serres-Castet, du Gées à Sauvagnon, du Luy de Béarn et du Laaps à Montardon. Ces quatre bassins, complétés par le nouveau bassin situé en amont du Luy sur la commune de Buros, ont cette année pleinement joué leur rôle. Pour augmenter notre capacité de réponse, la Communauté de communes a lancé un programme doté de 650 000 €. Il financera la création de quatre bassins supplémentaires sur les secteurs de Serres-Castet et Sauvagnon.

Taxe Gemapi

Puisque cette compétence revient aux communautés de communes, ce sont elles qui doivent organiser son financement. La ligne GEMAPI apparaîtra distinctement sur votre prochaine feuille d'imposition.

Restauration des cours d'eau

Un cours d'eau bien entretenu forme un rempart naturel et peut absorber des variations importantes. Aussi, le soin des rivières n'est pas négligé. Cette mission est confiée par la CCLB

à quatre syndicats spécialisés. Il s'agit de restaurer les rivières pour assurer le libre écoulement des eaux, opération de fond, puis d'entretenir lorsque des événements (embâcles) viennent traverser le cours. L'entretien des berges

demeure de la responsabilité des propriétaires en vertu du Code de l'environnement ; la CCLB peut toutefois intervenir dès qu'une notion d'intérêt général est établie.

Un expert pour nos rivières

Embauché par le Syndicat du Bassin versant des Luys, un des quatre syndicats rivières auxquels adhère la CCLB, Olivier Casenave sillonne notre territoire pour restaurer et entretenir les cours d'eau. Son métier consiste à tenir un état des lieux permanent des cours d'eau, d'assurer la maîtrise d'œuvre lors des interventions (devis, préconisations de travaux, volet administratif et réglementaire...), de suivre les chantiers, mais aussi de conseiller les élus et les riverains.

Un cahier des charges important

Olivier Casenave met en œuvre ses compétences avec pour priorité permanente l'intérêt général. Un plan pluriannuel de 10 ans sera prochainement adopté pour l'ensemble du bassin des Luys par les préfectures des deux départements concernés. Fondé sur une étude recherchant la solidarité amont-aval et urbain-rural, il répond aux objectifs fixés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région, qui co-financent les programmes, le Département, mais aussi la Directive Cadre EAU qui articule les logiques économiques, sociales et écologiques. Aucun enjeu n'est secondaire. Par exemple, Olivier Casenave ne planifie pas de travaux à une période qui pourrait perturber la reproduction du vison d'Europe et il s'assure que les entreprises prestataires emploient des engins équipés en huile hydraulique



Lac de Serres-Castet

biodégradable, afin de prévenir toute pollution du milieu.

Travailler la ripisylve

Des travaux de restauration sur le Laaps et le Luy, à Serres-Castet, viennent de se terminer. La gestion de la ressource végétale est cruciale, et chaque situation s'apprécie différemment. « Quand il y a embâcle - un arbre en travers d'un cours d'eau - on n'enlève pas forcément tout. On peut

laisser quelques souches et bois ancrés qui serviront d'abri pour la faune aquatique, et stabiliseront le fond du lit ». Olivier Casenave peut aussi opportunément conseiller les riverains sur leurs futures plantations. Un expert à solliciter ! Depuis le début de l'année, il est secondé par une nouvelle recrue : le syndicat a en effet embauché une nouvelle technicienne-rivière, Laetitia Arnoux, qui avec lui prendra soin de nos nombreuses rivières...



Point de vue d'Olivier Casenave, technicien rivières



« Les acacias et les peupliers hybrides ont été souvent plantés sur berges, en tant que plantations de rapport. Or, ce sont des arbres offrant une forte prise au vent et un faible maintien racinaire. Lors de la tempête Klaus en 2009, nombre de ces arbres sont tombés et ont abîmé les berges. En bordure de cours d'eau, mieux vaut se porter sur d'autres essences. »



Arnaud Moulié
vice-président en charge de l'urbanisme
[maire de Miossens-Lanusse]

« Le Grenelle de l'environnement et le SCOT ont fixé pour obligation de réduire de 50% la consommation en foncier pour l'ensemble des projets d'urbanisme. La CCLB a décidé d'épauler les communes et d'endosser ce travail en réalisant un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Deux priorités ont guidé la démarche : la nécessité d'envisager toutes les dimensions de l'espace de manière à préserver le territoire – paysages, espaces agricoles, déplacements, environnement etc – et la solidarité entre les communes, notamment entre les communes rurales et les communes urbaines, la demande en logements s'équilibrant à la faveur de densités différentes chez les unes et les autres. »

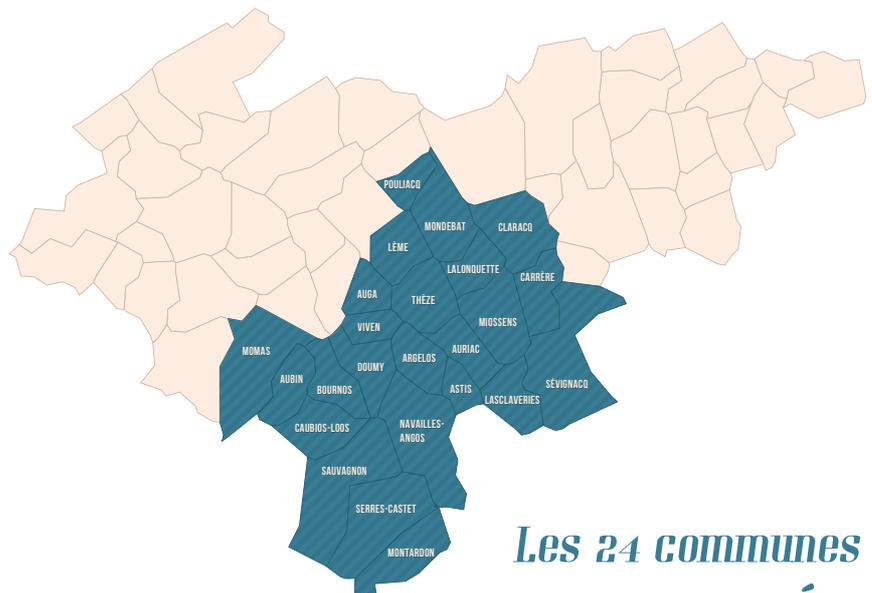
L'urbanisme de demain

En France, l'État a établi ces dernières années de nouveaux principes qui cadrent les projets d'urbanisme. Satisfaire la demande en logements tout en préservant les écosystèmes, limiter l'étalement urbain et éviter la surconsommation foncière sont autant d'objectifs exprimés dans la loi SRU votée en 2002, et les autres documents en vigueur, notamment le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Grand Pau. Sur le terrain, ces objectifs se concrétisent dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

PLUI sud

Le PLUI du sud du territoire, qui embrasse le périmètre de 24 communes (cf carte p.2), est en cours d'élaboration. Il établit pour les 10 années à venir un projet global d'urbanisme et d'aménagement conciliant les enjeux liés aux logements, aux activités économiques, à la consommation de l'espace, à la protection des milieux naturels, des paysages, à l'agriculture... C'est sur cette base que les terrains seront classés constructibles. Le document prend la suite des documents communaux qui étaient en vigueur sur la période précédente.

Le PLUI vise un emploi cohérent et fonctionnel de l'espace. Aussi aura-t-il tendance à privilégier la densification des centre-bourgs, de manière à anticiper un déploiement des réseaux raisonnable et efficace.



*Les 24 communes
concernées
par le PLUI Sud*

Construit avec les communes, l'élaboration du PLUI s'organise en deux phases, l'étape d'études et l'étape administrative.

Étape 1 : concertation avec les élus et les administrés

Durant la phase d'études, le PLUI est construit à proprement parler, et les différentes pièces qui le composent sont établies. Partager l'information, identifier les besoins, les contraintes, les projets forment le cœur de cette étape, qui s'opère en concertation avec la population. Comment ? Dans chacune des 24 communes, mais aussi au siège de la CCLB et sur le site internet, un dossier d'information est mis à disposition. Un registre est également ouvert, sur lequel les administrés peuvent inscrire des observations et soumettre des propositions. Des réunions publiques sont organisées – trois réunions se sont tenues en mars 2018, trois autres en novembre. À l'issue de la phase d'études (fin mars 2019), une délibération en Conseil communautaire tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLUI.

Étape 2 : phase administrative

Une fois le PLUI arrêté, il est transmis aux communes et aux personnes publiques associées (services de l'État, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers, Conseil Départemental...) qui ont trois mois pour se prononcer sur le document et émettre un avis.

Suit la phase d'enquête publique, qui sera annoncée par voie de presse et affichage, mais interviendra vraisemblablement à l'automne 2019. Ce sera l'occasion pour la population de consulter le projet de PLUI et de faire des remarques dans les registres ouverts à cet effet ou directement auprès des commissaires enquêteurs. Le PLUI entrera en vigueur au terme de l'enquête et sur approbation définitive du Conseil communautaire, vers décembre 2019.

► Vous souhaitez déposer une demande de permis de construire, une demande de certificat d'urbanisme : quels sont vos interlocuteurs ?

La Mairie de votre commune est votre interlocuteur naturel. C'est auprès d'elle qu'il faut déposer les demandes de certificats d'urbanisme, et les demandes d'autorisation d'urbanisme : déclarations préalables, demandes de permis de construire ou de permis d'aménager...

► Vous souhaitez obtenir des informations sur le PLUI sud

Rendez-vous soit dans votre mairie (24 communes PLUI sud), soit au siège de la CCLB, soit sur le site www.cclb64.fr/plui-sud-territoire

► Vous souhaitez exprimer des observations, des propositions en rapport avec le PLUI sud ?

Vous pouvez au choix : renseigner le registre ouvert dans la mairie d'une des 24 communes, ou au siège de la CCLB, ou bien écrire à...

.....
Monsieur le Président
de la Communauté de communes des Luys en Béarn
68 chemin de Pau
64121 Serres-Castet

Réunion publique PLUI Sud, Serres-Castet le 26 novembre 2018





Jean-Jacques Cérissère
vice-président en charge de la santé et des personnes âgées
[maire de Garlin]



« L'accès aux soins selon un principe d'équité est un enjeu non négociable du point de vue des élus. Notre territoire, à la fois péri-urbain et rural, affiche une forte disparité en densité de professionnels médicaux : nous employons tous nos efforts pour garantir un accès à tous, quitte à expérimenter des dispositifs inédits. Du côté du soin aux aînés, nous disposons de 9 établissements pour personnes âgées, ce qui est un maillage important. Nous complétons ce soutien par le portage de repas à domicile, et l'aide à domicile, qui vient soulager les familles. »

Médecins pour tous : à la recherche de solutions

Si la lutte contre les déserts médicaux est un enjeu national en raison du départ à la retraite des médecins baby-boomers, le phénomène est plus aigu encore en zone rurale, les nouveaux médecins préférant s'installer en agglomération.

Maisons médicales

Nos précédentes communautés de communes avaient anticipé : elles ont créé entre 2005 et 2015 deux maisons médicales (Arzacq-Arraziguet et Mazerolles), et une maison de santé pluridisciplinaire (Garlin) pour favoriser l'installation des professionnels de santé. Structurée autour d'un ou plusieurs médecins généralistes, une maison médicale regroupe différents professionnels de santé complémentaires : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, dentiste, podologue. Ainsi, une partie du parcours de soin peut être réalisée au même endroit, et suivie par des professionnels qui se connaissent.

Recruter les médecins

Une fois que l'équipement existe, encore faut-il que les médecins s'y installent. Après avoir testé la piste des cabinets de recrutement spécialisés, la CCLB s'est portée volontaire pour un projet pilote initié par le conseil départemental. Avec le soutien de l'Assurance maladie et de l'Agence Régionale Santé (ARS), il s'agissait de développer un réseau relationnel en direction des jeunes ou des futurs médecins pour leur « donner le goût » des Luys et les inciter à s'établir sur notre territoire. Rencontres avec les Syndicats de jeunes médecins, les Syndicats d'internes ou de médecins rem-

plaçants, sensibilisation des médecins venus dans le territoire à l'occasion de leurs stages, interventions à la Faculté de médecine... La méthode de recrutement « à la source » est efficace : la maison de santé pluridisciplinaire à Garlin ne comptait qu'un seul médecin fin 2018, ils seront quatre à exercer à partir de cette année, parmi lesquels deux convaincus par cette démarche. Concluant, ce dispositif fera école : le Département entend promouvoir la démarche au niveau de l'ensemble des Pyrénées-Atlantiques. Le pôle médical à Mazerolles étant bien doté (4 jeunes médecins), la CCLB se penche maintenant sur la maison médicale à Arzacq-Arraziguet qui devrait à son tour bénéficier du maillage, avant de lancer la réflexion pour le reste du territoire.

▶ GARLIN MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

3 Rue Jean Moulin, 64330 Garlin

☎ 05 59 04 72 38

▶ MAZEROLLES COMPLEXE MÉDICAL

15 rte Arzacq, 64230 Mazerolles

☎ 05 59 77 12 19

▶ ARZACQ-ARRAZIGUET MAISON MÉDICALE

Place du Marcadieu, 64410 Arzacq-Arraziguet

☎ 05 59 04 53 71

HAD : un hôpital où l'on se sent comme à la maison



Le HAD occupe les anciens locaux communautaires situés au château Fanget

► HAD

Maison Fanget – Rue des Pyrénées 64450 Thèze

secretariathad@ch-orthez.fr

☎ 05 59 04 81 30

Émanation du centre hospitalier d'Orthez dirigé par Frédéric Pigny, l'Hospitalisation À Domicile (HAD) est un service volant qui rayonne sur l'ensemble de notre territoire pour apporter les soins hospitaliers au domicile des patients. Les bureaux administratifs sont situés à Thèze, au château Fanget. Piloté par Sylvie Bellard, cadre de santé, il se compose de 5 infirmières, 2 aides-soignantes, une infirmière coordinatrice, un médecin coordinateur, et travaille en lien avec les assistantes sociales, psychologues et infirmiers libéraux. Le HAD permet aux patients de quitter l'hôpital et de se réinstaller plus rapidement à la maison tout en continuant de recevoir leurs traitements, sans discontinuité, et avec la même qualité de soin. « On a tendance à croire que le bénéfice de l'hôpital tient à la présence d'équipements spécifiques. En réalité, bon nombre des traitements passe par des techniques de soins, qui sont apportées par le personnel spécialisé, et qui

peuvent très bien être dispensées au domicile du patient » indique Sylvie Bellard. Soins palliatifs, pansements complexes, nursing lourd post AVC avec rééducation associée ou antibiothérapie sont donc quotidiennement assumés par l'équipe hospitalière, 7 jours sur 7 et 24h sur 24, avec un fonctionnement d'astreinte médicale. Les infirmières se chargent d'installer le matériel médical à domicile, lorsque nécessaire. « Nous sommes en lien permanent avec le médecin généraliste, d'une part, qui suit l'intégralité du parcours du patient, et les services de l'hôpital. Lorsqu'une opportunité d'hospitalisation à domicile semble possible, nous nous rendons à l'hôpital pour évaluer, avec le patient et l'équipe soignante, la pertinence et la possibilité d'un retour à domicile » précise Sylvie Bellard. Les traitements sont fournis par les officines des patients sauf lorsqu'il s'agit de médicaments spécifiques, que fournit alors la pharmacie de l'hôpital.

Contrat local de santé : la santé dans toutes ses dimensions

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Aquitaine (ARS), qui finance le programme à 50%, une coordinatrice de santé est recrutée pour trois ans. La mission de Sophie Campet s'exercera sur le territoire de la CCLB et deux communautés de communes adjacentes, Pays de Nay et Nord Est Béarn. Après avoir rencontré les professionnels du territoire, inventorié les besoins, elle proposera un plan d'actions qui seront mises en œuvre l'an prochain. C'est la consolidation de la santé au sens large qui est visée, puisqu'outre l'accès aux soins sont abordés trois autres dimensions : l'autonomie (problématiques du vieillissement, handicap), la promotion et la prévention (sport santé, lutte contre l'obésité ou les addictions entre autres), et santé environnementale (eau, air, bruit, habitat, produits polluants par exemple).





Jean-Yves Courrèges
Vice-président en charge de l'aménagement des zones d'activité et du parc d'immobilier d'entreprises communautaire

[maire de Serres-Castet]



« La zone d'activité du Bruscos 2 va prendre son envol en 2019 avec l'installation de plusieurs entreprises ; le taux de remplissage devrait atteindre les 70 % cet été. Nous bénéficions certes d'une localisation géostratégique, à proximité du cœur urbain et des infrastructures routières et aéroportuaires. Mais c'est aussi notre stratégie de développement économique bâtie depuis de nombreuses années qui porte ses fruits : anticipation, réactivité, adaptation aux besoins des porteurs de projets, déploiement d'équipements et de services dans les zones d'activités. »

Deux entreprises sont d'ores et déjà installées sur la nouvelle ZAE du territoire, la zone du Bruscos 2. Ravis, ces précurseurs devraient être bientôt rejoints par d'autres structures.

Carrosserie rutilante



Parmi elles, la carrosserie de Bruno Bezoz. Le jeune entrepreneur a d'abord travaillé à Montardon, dans le garage où il avait effectué son apprentissage. Lorsque son patron vend l'affaire, Bruno Bezoz rachète. Mais il se met rapidement en quête de nouveaux locaux, l'idée étant de disposer de bâtiments répondant aux dernières normes, et confortables, pour le bien-être de ses salariés.

La Communauté de communes l'accompagne dans ses recherches, lui proposant plusieurs implantations. Bruno Bezoz jette rapidement son dévolu sur le Bruscos 2, où il peut acheter

le terrain en 2017, et faire construire. Voilà un an que la carrosserie a ouvert ses portes dans un bâtiment flambant neuf, bien isolé, de 600 mètres carrés. Cinq salariés y travaillent, ainsi qu'un apprenti, et la clientèle du garage a troqué sans difficulté la destination de Montardon pour le Bruscos 2.

Le bâtiment à Montardon a par ailleurs été investi opportunément par une entreprise riveraine, P.Y. industrie, qui intervient dans le secteur aéronautique. Au final, une nouvelle ZAE, mais deux secteurs sur lesquels l'activité économique se développe !

Les ZAE du territoire

La CCLB, en tant qu'autorité organisatrice du développement économique local, est l'unique gestionnaire de toutes les zones d'activité économique (ZAE) du territoire. Elle opère des réserves foncières sur des zones stratégiques à vocation économique, viabilise et aménage les parcelles, puis les commercialise auprès des entrepreneurs et investisseurs qui cherchent une implantation.

Des ZAE sont présentes sur les communes d'Arzacq-Arraziguet, Auriac, Garlin, Mazerolles, Miossens-Lanusse, Montardon, Sauvagnon et Serres-Castet.

► CARROSSERIE BRUNO BEZOS

☎ 05 59 33 12 31

ZAE du Bruscos - 207 rue Georges Guynemer, 64230 Sauvagnon

Fluidité logistique pour France Boissons

Leader sur le marché de la distribution aux cafés, hôtels et restaurants, France Boissons a choisi de déménager sa filiale béarnaise au Bruscos 2. Une décision qui met en lumière les atouts-maîtres de la ZAE, sa localisation stratégique à proximité des accès autoroutiers.

Au carrefour des autoroutes

« L'objectif de ce déménagement de Lons au Bruscos 2 était de pouvoir améliorer plus encore la logistique » indique Marie-Laure Delmas, directrice de la filiale. « Chaque jour, nous recevons 2 à 3 semi-remorques pour nous approvisionner, et ce sont a minima 10 camions qui quittent nos locaux pour desservir en local. » La filiale Gascogne-Pyrénées coiffe 4 sites – Agen, Auch, Ascaïn, et Sauvagnon – à partir desquels l'ensemble du grand sud-ouest est achalandé, une zone qui va de Mimizan à Hendaye et aux stations pyrénéennes. L'ancrage local est très fort – une caractéristique historique de l'entreprise au niveau national, qui compte 14 plateformes et 73 entrepôts – et la saisonnalité de l'activité, liée au tourisme balnéaire, aux sports d'hiver ou aux événements de type ferias, est importante, ce qui contraint le distributeur à une forte réactivité. Aussi le lieu d'implantation est-il crucial, professionnellement stratégique. France Boissons s'installe en novembre 2017 dans un bâtiment qui appartient à un investisseur. Le terrain, de 8000 mètres carrés, abrite un lieu de stockage de 1700 m², des bureaux et des ateliers. La Communauté de communes a joué un rôle décisif dans cette installation interve-

► FRANCE BOISSONS

ZAE du Bruscos - 20 Rue Georges Guynemer, 64230 Sauvagnon

www.france-boissons.fr

 05 59 13 05 05



nant très précisément sur l'argument principal intéressant l'entreprise : les accès. La CCLB joue en effet son rôle en matière d'infrastructures routières et crée un rond-point qui fluidifie l'accès à la Z.A.E.

Pari gagné pour tous

Si les clients y trouvent leur compte, les salariés aussi. Plus de 40 personnes travaillent chez France Boissons, parmi lesquels 20 logisticiens chauffeurs, et 20 commerciaux, autant d'emplois qui n'étaient pas délocalisables. « Nous avons considérablement réduit la pénibilité au travail, grâce aux quais de déchargement et aux espaces de travail adaptés que nous avons pu investir », se félicite la directrice. S'il n'est pas meilleur ambassadeur que

les premiers utilisateurs conquis, nul doute que France Boissons jouera sur la ZAE du Bruscos 2, et plus largement sur notre territoire, un rôle moteur.



Marie-Laure Delmas
[directrice de la filiale
Gascogne-Pyrénées]

Contact développement économique CCLB

► ANTOINE HIELLE

antoinehille@cclb64.fr

05 59 33 72 34





Charles Pelanne
vice-président en charge du tourisme
[maire de Mont-Disse]

« Notre territoire n'est pas encore très connu, mais de la viticulture au patrimoine, des chemins jacquaires à l'art de vivre, nous comptons un certain nombre d'atouts. À nous d'en faire une « destination », et à ce niveau-là, tout est à faire. La ruralité n'est pas un handicap à l'heure où les touristes recherchent calme et authenticité. Et le tourisme peut être un fabuleux relais de croissance, surtout en territoire rural, à l'heure où l'économie agricole est en restructuration. »

Le tourisme, nouveau projet collectif

Énième effet de la loi NOTRe, les communautés de communes sont désormais compétentes en matière de tourisme.

Recenser les forces en présence

La CCLB a confié à l'Agence de Développement Touristique, qui émane du Département, une étude dont les conclusions seront bientôt présentées. Elle visait à recenser les forces et faiblesses du territoire, et à identifier les acteurs privés (restaurateurs, hébergeurs) ou publics et assimilés (responsables de sites patrimoniaux, offices de tourisme). L'occasion pour ces professionnels de se rencontrer et de prendre la mesure d'un territoire au périmètre élargi depuis la fusion des intercommunalités.

Des axes de développement touristique se dégageront de cette concertation. Ils réinvestiront les efforts développés précédemment, que ce soit l'œnotourisme autour de Garlin, du Madiran, et du Vic-Bilh, ou le patrimoine culturel et rural mis en lumière notamment sur le secteur d'Arzacq-Arraziguët.

Stratégie touristique

Les professionnels ont tous exprimé le besoin de forger une identité. Il s'agit désormais de réfléchir à l'échelle macro, avec les communautés de communes voisines et le département, faute de disposer d'un site majeur qui draine de facto un afflux touristique. Les arguments motivants des séjours dans les Luys peuvent se situer sur le périmètre adjacent – on songe aux attraits de la ville royale. Ainsi serait-il judicieux de s'articuler aux stratégies de nos voisins plutôt que de jouer les concurrents pour construire, par exemple, une route œnotouristique qui mènerait du Jurançonnais au Vic Bilh ? À l'inverse, à l'échelle micro, et avant tout effort de communication sur une identité commune, il faut structurer l'offre de visite sur chacun des sites valorisables – harmoniser la signalétique, déterminer des horaires et des parcours de visite de sites, former les viticulteurs à l'accueil de touristes... « Il est absolument nécessaire de consolider l'offre avant de communiquer autour de notre destination, sous peine que l'effort de communication ne soit un coup d'épée dans l'eau, voire contre-productif », indique Julie Garcès, directrice du pôle tourisme à la CCLB.



Taxe de séjour

La Communauté de communes a voté à l'automne dernier la mise en place d'une taxe de séjour, qui entre en application cette année. Si elle est acquittée par les touristes, ce sont les hébergeurs qui la collectent. Pour leur faciliter la tâche, la CCLB a investi dans une plateforme informatique leur permettant d'opérer déclaration et suivi en deux clics. La taxe de séjour participera ainsi au financement des actions de la collectivité en matière touristique.



Le château de Morlanne pilier du tourisme communautaire

Le point de vue des professionnels



Michèle Hanriot, **Gîte Le Clos des Chênes, Thèze**



Michèle Hanriot développe une activité de gîte depuis 29 ans. Son gîte est référencé Gîtes de France, structure au sein de laquelle l'entrepreneuse a des responsabilités (siège au conseil d'administration).

► **Que peut-on mettre en avant pour convaincre les touristes de séjourner sur notre territoire ?**

Actuellement, la localisation en nord-béarn est difficile à valoriser. Les visiteurs qui viennent séjourner au Clos des Chênes sont avant tout séduits par les attraits de la campagne. Ils programment souvent des séjours de quinze jours, durant lesquels ils passeront une journée à la montagne, une autre à la mer, pas davantage car le temps de trajet est dissuasif. Mer-montagne ne sont donc pas des arguments pour faire venir des gens en nord béarn, au contraire.

► **Selon vous, quelles actions pourraient dynamiser le tourisme dans les Luys ?**

Il faudrait mailler le travail des différents professionnels. Les Gîtes de France négocient des avantages auprès des sites de visite – tarifs réduits, coupe-files – c'est un mécanisme incitatif, très apprécié des touristes, nous pourrions le dupliquer localement. Nous pourrions également monter des parcours, avec les viticulteurs par exemple. Nous travaillons ainsi avec le Château de Viven qui propose des repas-spectacles. Ce sont des dispositifs concrets qui ont un réel impact, et qui ne sont pas très difficiles à mettre en place.

LE CLOS DES CHÊNES

66 Rte des Pyrénées, 64450 Thèze
05 59 04 85 45 - www.leclosdeschenes64.com



Pierre-Michel et André Béheïty, **Domaine Damiens, Aydie**



André Béheïty a transmis les rênes du domaine Damiens, à ses enfants, Pierre-Michel et Marie. Ils cultivent et produisent 7 cuvées, parmi lesquelles Madiran, Pacherenc, et IGP Comté tolosan, en agriculture biologique. Ils ont équipé le chai d'un lieu de réception et s'investissent dans les actions collectives de promotion du vin.

► **Le vin peut-il être un produit d'appel touristique ?**

André Béheïty : Bien sûr ! Le vin, c'est plus que le vin. Ce sont des paysages, un art de vivre, un plaisir hédoniste... C'est un produit prometteur car en matière de vin, il n'y a pas de réelle concurrence, puisque nul vin n'est semblable à un autre, mais surtout, c'est un des seuls produits au monde que l'on peut tester avant d'acheter !

► **À quelles opérations de promotion participez-vous ?**

Pierre-Michel Béheïty : Nous intervenons aux journées Portes ouvertes à Madiran, aux apéritifs vigneron organisés par le Syndicat mixte de Tourisme (secteurs Garlin-Lembeye), aux opérations Pique-nique chez le vigneron

indépendant, qui ont lieu en juin. Avec une quinzaine de vigneron, nous sommes aussi partie prenante de la Maison des vins à Madiran, où sont opérées des animations chaque jeudi, pendant l'été.

► **Quelles actions concrètes nous permettraient de développer davantage l'œnotourisme ?**

André B. : Nous devons travailler en réseau, autour des appellations. Les différentes collectivités doivent accompagner ce mouvement. L'appellation Madiran chevauche trois départements...

Pierre-Michel B. : Les appellations peuvent constituer un socle, autour duquel communiquer. Nous pourrions harmoniser la signalétique, le panneauage, pour indiquer les domaines, orienter et mieux accueillir le public.

DOMAINE DAMIENS

64330 AYDIE
05 59 04 03 13 - domainedamiens.e-monsite.com

L'été en images

► FESTILUY GARLIN



Le désormais attendu Festival des arts de la rue « Festiluy » incarne l'itinérance de l'offre culturelle de la CCLB. Spectacles, théâtre de rue, cirque, musique et contes ont jalonné un après-midi ludique et onirique. En 2018, Garlin a accueilli cette manifestation qui a rassemblé près de 2 500 spectateurs, un record !

En 2019, c'est à Montardon que vous avez rendez-vous pour inaugurer l'été en fanfare !



► SPECTACLE NEVERLAND



Vendredi 29 juin, les étincelles pop de Michaël Jackson ont enflammé les Arènes d'Arzacq-Arraziguet. 150 musiciens et chanteurs, enfants et adultes, se sont investis toute l'année dans les trois écoles de musique du territoire pour préparer un spectacle de haute tenue qui a fait vibrer 900 personnes.

► PINOCCHIO ARZACQ-ARRAZIGUET



Pour la 5^e année consécutive, la CCLB a renouvelé sa confiance à la Cie Tout Droit Jusqu'au Matin pour ce spectacle donné en extérieur, à la tombée du jour. Autour de la bastide d'Arzacq-Arraziguet, Pinocchio a réuni 800 personnes. Un moyen original de révéler des lieux poétiques méconnus du village mais aussi les talents cachés de ses habitants. La création 2019 investira le village de Larreule et revisitera un autre conte classique.

► ACTIVITÉS JEUNESSE



La politique menée par la CCLB en faveur de la jeunesse se concrétise tout au long de l'année dans les activités (stages, sorties, camps...) proposées aux jeunes du territoire. Elles sont portées soit par le Pôle jeunesse de la CCLB, soit par le centre social Alexis Peyret. Des exemples ?

Stage multisports (9-11 juillet, Thèze) avec les associations sportives locales : 82 jeunes de 6 à 16 ans.

Sortie « Trottinette de descente / Mountain luge » (18 juillet, Hautacamp) : 24 jeunes de 11 à 16 ans.

Stage Basket-Multisports (23-26 juillet, Arzacq-Arraziguet) avec les associations 2MBS et Basket Nord-Béarn : 36 jeunes.

Sortie Pêche-Catamaran (9 août, Eslouenties) : 12 jeunes de 11 à 16 ans.



*Tirez-LUYS
le portrait !*

QUEL EST LE VISAGE DE NOTRE TERRITOIRE ?
SURPRENANT OU ÉMOUVANT, EN MODE URBAIN OU EN MODE RURAL,
CAPTUREZ-LE DANS L'APPAREIL À L'OCCASION DE NOTRE

CONCOURS PHOTO

THÈMES :
LES INSOLITES
MA VILLE, MON VILLAGE
TRANCHES DE VIE



RÉSERVÉ AUX HABITANTS CCLB - 2 CATÉGORIES : ADULTES / ENFANTS (< 12 ANS).

DES CADEAUX RÉCOMPENSERONT LES LAURÉATS

RÈGLEMENT DU CONCOURS : WWW.CCLB64.FR